

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six le 9 juin à 17h30, les membres du comité syndical se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente le 27 Avril 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO.

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de votants : 7

Procurations : néant

Etaient présents : Manuella POUTÉ - François HERVIEUX – Karine RICHARD – Claire MAHE - Ana COILIER – Christophe PLANCQUEEL

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Manuella POUTÉ

2026 06 04 STATUTS ET ORGANISATION JURIDIQUE DU SIE

Suite à la présentation de l'étude financière, plusieurs hypothèses sont portées à connaissance des élus. Il conviendra d'échanger sur certains aspects :

- L'école et la Cantine : même syndicat ?
- Les statuts : à revoir ?
- La cantine : contrat Armonys se termine en juillet 2027, Quelle suite ?

Commentaires :

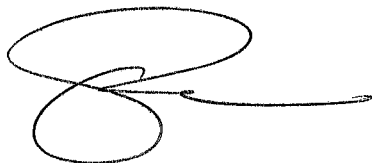
Mme COILIER : Souhait de digérer l'étude afin de permettre la réflexion, dès retour de la préfecture : organiser une réunion de travail

Mme RICHARD : souhait de voir 3 scénarios en présentation

M. HERVIEUX : n'est pas d'accord que l'école ne soit plus liée à Malansac/Caden

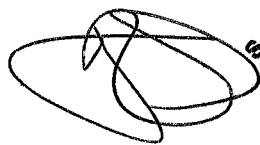
Après en avoir délibéré, le comité décide de relancer la préfecture pour convenir d'un rendez-vous afin d'étudier la faisabilité de solutions juridiquement viables. Une réunion à prévoir dès que possible afin de pouvoir lancer la procédure sur les budgets 2027.

**Mme Manuella POUTÉ,
Secrétaire de séance**



Pour extrait conforme,

**Mme Morgane RETHO,
Présidente,**



**S.I. ECOLES
Mairie de
Malansac
56220
MALANSAC-CADEN**